

# Conditions Générales de Vente

## 1 – APPLICATIONS

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes les commandes qui sont passées à la société LBS-PI SARL , établie au 21 , allée Alfred Nobel , ZI Chalançon 2 , 84270 Vedène, enregistrée auprès de la chambre des métiers de vaucluse sous le numéro de Siret : 834 882 714 00027 ci-après dénommée LBS-PI.

Le client en signant ou acceptant électroniquement le devis accepte sans réserve nos conditions de vente qui prévalent sur toutes autres conditions d'achats ou de commande.

Toutes les dérogations aux présentes dispositions devront faire l'objet d'un accord écrit de notre part figurant dans notre offre et constitueront alors les conditions particulières de notre relation contractuelle.

## 2 – OFFRE ET COMMANDE

La durée de validité de nos devis est de 3 mois à compter de la date d'émission, sauf augmentation subite et conséquente ( supérieure à 3%) du cours de l'acier. Seule une commande écrite ( par voie postale ou électronique ) ou une validation de devis de la part du client, conforme à notre offre, sera honorée. Toutes les modifications du devis après acceptation devront faire l'objet d'un accord écrit. Elles feront l'objet de nouveaux prix. Nous nous réservons le droit de refuser les commandes des clients ne présentant pas les garanties de solvabilités suffisantes. Toute annulation de commande doit nous parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 15 jours à dater de la réception de l'acompte. En cas d'annulation de commande, le client sera redevable d'une pénalité se montant à 20% du total hors taxes de la facture.

## 3 – PRIX

Nos prix sont stipulés hors taxes et établis d'après les conditions économiques en vigueur à la date du devis initial.

## 4- CLAUSE DE PROPRIETE

Les matériaux et fournitures commandées restent la propriété de LBSPI jusqu'au paiement intégral par le client. Cependant, la charge des risques de détérioration, de perte ou de vol des fournitures sera transférée au client dès la livraison sur le chantier. Le client devra donc prendre toutes les assurances nécessaires pour la couverture de ces risques. En cas de non-paiement d'un seul terme à sa date d'échéance, LBSPI aura le droit de reprendre les matériaux et les fournitures aux mains du client et ce à ses frais, à concurrence du montant impayé, sans autre formalité qu'un simple avis de sa part par lettre recommandée.

## 5 – LIVRAISON

Les délais de livraison sont à titre indicatif. Cependant LBSPI s'emploiera à respecter les délais annoncés. **Le déchargement de la marchandise est à la charge du client . Le client ( destinataire) met en place les moyens en personnel et matériel (chariot élévateur) pour le déchargement de sa marchandise. Le lieu de livraison, désigné par le client, doit être accessible sans contrainte ni risques particuliers. Le chargement se déroulant sous la responsabilité du chauffeur, ce dernier peut juger de l'emplacement approprié pour le déchargement des marchandises.**

## 6 – FACTURATION

Les factures seront établies par application des prix du devis. Le montant des factures sera établi en incluant la TVA au taux légal en vigueur au jour de la facturation. Toute réclamation devra être écrite, précise, motivée et devra nous être adressé par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 8 jours après réception de la facture. La contestation partielle d'une facture ne dispense pas le client de régler la partie non-contestée.

## 7 – PAIEMENT

Sauf stipulations contraires, nos factures sont payables selon la procédure suivante : 50% à la commande et 50% avant le chargement (la somme doit être créditée sur notre compte avant enlèvement dans le cas d'une livraison), nettes et sans escompte. Tout retard de paiement entraîne l'annulation de toutes les garanties. Le non-respect d'une des échéances convenues entraînera une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal (Décret 2009-138 du 9 février 2009), ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 euros pour les professionnels (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012), à compter de la date d'exigibilité du paiement. En cas de retard ou de défaut de paiement, par déchéance du terme, l'intégralité des sommes dues devient immédiatement exigible, à compter de la date de mise en demeure.

## 8 – RECEPTION DES MARCHANDISES

La réception des marchandises est réputée tacitement faite et conforme soit par le règlement du solde, soit en absence de réserves écrites sur le bon de livraison. L'une ou l'autre de ces conditions étant remplie, aucune réclamation sur la qualité des produits ne pourra être acceptée hors vice caché et déclaré par lettre recommandée sous huit jours.

## 9 – RESPONSABILITE ET GARANTIE

Nos travaux relèvent des garanties légales applicables. Les changements de bords lors de la fabrication des panneaux peuvent entraîner des variations de couleurs. LBSPI ne peut être tenu pour responsable.

